

N/REF : 3/02/2025 14H01 C:000053 I:02517
V/REF : AC/C11745
V/Email reçu le Lundi 03/02/2025 a 14H01

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. QRN
IMMEUBLE : RES. QUIRINAL -QRN
131-137, AV. ARISTIDE BRIAND
.
35000 RENNES

Rennes, le 11 Février 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : ALLEE 131 BRIAND - BADEA 07 58 34 38 85
7 LGT 103100 PORTE 072

MOTIF : PROBLEME FUITE SUR REDUCTEUR PRESSION ECS - RPLT REDUCTEUR PRESSION

Donneur d'ordre : Mme A JUDAIS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 10/02
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE EAU CHAUDE
DÉPOSE RÉDUCTEUR DE PRESSION DÉFECTUEUX
FOURNITURE ET POSE D'UN RÉDUCTEUR DE PRESSION
REMISE EN EAU
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 10/02/25 a 15H21 Mme A JUDAIS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL185-Rempl.	Réducteur de pression	1	90,00
				90,00
		TOTAL H.T.		90,00
		T.V.A. a 10,00%		9,00
		TOTAL T.T.C.En EURO		99,00

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.